



87, rue Saint-André
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix (Québec)
G8G 1A1
Téléphone : (418) 349-2060
Télécopieur: (418) 349-2395

www.ville.metabetchouan.qc.ca
greffier@ville.metabetchouan.qc.ca

Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, le 1er février 2005

Ville de Saguenay
Madame Marina Larouche, conseillère
201, rue Racine Est
Chicoutimi, Québec
G7H 5B8

Madame,

Vous trouverez ci-joint, copie de la résolution numéro 07.01.2005 du Conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, adoptée à la séance du 17 janvier 2005.

Celle-ci a été transmise au ministre de l'environnement, monsieur Thomas Mulcair.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Le greffier,


Mario Bouchard.

p.j.

*Immensément beau,
de la grande plaine jusqu'aux rives!*

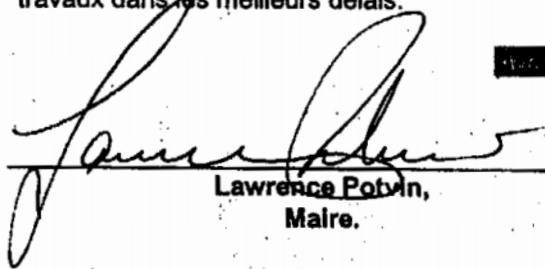
Considérant que la route actuelle est de nature à décourager les visiteurs et les investisseurs;

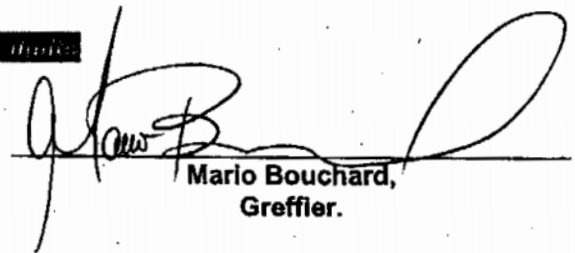
Considérant que votre gouvernement s'est engagé à commencer les travaux en 2005 pour les terminer en 2009;

Considérant que tout retard dans ce projet compromettrait l'échéancier et qu'il faut composer avec des éléments naturels et certaines lois fédérales;

Considérant que ce n'est pas à la région de Québec de décider pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

A ces causes, monsieur le conseiller André Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Nicole Villeneuve de demander au Ministère de l'environnement que soit refusée toute demande d'audiences publiques et/ou de médiation qui vous a été présentée et d'autoriser le début des travaux dans les meilleurs délais.


Lawrence Potvin,
Maire.


Mario Bouchard,
Greffier.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 31 janvier 2005**


Le greffier,
Mario Bouchard.



Municipalité de l'Ascension de Notre-Seigneur

L'Ascension de Notre-Seigneur, le 25 janvier 2005

Madame Marina Larouche
Conseillère municipale et présidente d'Accès Bleuets
201, rue Racine Est, C.P. 129
Chicoutimi (Québec) G7H 5B8


Objet : Projet d'autoroute dans le parc des Laurentides

Madame,

Vous trouverez joint à la présente, copie d'une résolution adoptée par le conseil municipal de l'Ascension de N.S. relativement au sujet mentionné en rubrique.

Si des informations additionnelles vous étaient nécessaires concernant celle-ci, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.


NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général
Secrétaire-trésorier

REÇU LE:

08 AVR. 2005

GÉNIE ET URBANISME

NG/gb

p.j.

c.c. Monsieur Thomas J. Mulcair, Ministère de l'Environnement

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LAC ST-JEAN-EST
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR

EXTRAIT du procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de l'Ascension de Notre-Seigneur, tenue le dix janvier de l'an deux mille cinq (10 janvier 2005), au lieu et à l'heure habituels des séances.

R. 2005-005

PROJET D'AUTOROUTE DANS LE PARC DES LAURENTIDES

- CONSIDÉRANT que vous avez reçu une demande d'audiences publiques concernant le projet de route à quatre voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides (Route 175) entre les kilomètres 84 et 227 de la part du Conseil régional en environnement de la Capitale nationale;
- CONSIDÉRANT que ce projet fait un large consensus au Saguenay-Lac-Saint-Jean; à preuve, une pétition de 100,000 noms a déjà été déposée à l'Assemblée nationale;
- CONSIDÉRANT que le débat sur le sujet est fait depuis 20 ans et que ce projet est pleinement justifié;
- CONSIDÉRANT que l'acceptabilité sociale est un élément important du développement durable;
- CONSIDÉRANT que le tracé proposé ne soulève aucune objection majeure et qu'il se réalise à 80 % sur l'emprise actuelle de la Route 175;
- CONSIDÉRANT que cette route est essentielle pour le développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- CONSIDÉRANT que quatre premiers ministres fédéraux et provinciaux, dont Monsieur Charest, se sont solennellement engagés par signature à réaliser cette route avant 2009;
- CONSIDÉRANT les ententes financières conclues entre les deux paliers de gouvernements;
- CONSIDÉRANT que le Conseil régional de l'environnement de notre région n'a formulé aucune crainte et aucune demande d'audiences;
- CONSIDÉRANT que la région est aux prises avec de sérieuses difficultés économiques;
- CONSIDÉRANT qu'il y a un nombre élevé à chaque année d'accidents graves et mortels sur cette route;
- CONSIDÉRANT que la route actuelle est de nature à décourager les visiteurs et les investisseurs;
- CONSIDÉRANT que votre gouvernement s'est engagé à commencer les travaux en 2005 pour les terminer en 2009;

CONSIDÉRANT que tout retard dans ce projet compromettrait l'échéancier et qu'il faut composer avec des éléments naturels et certaines lois fédérales;

CONSIDÉRANT que ce n'est pas à la région de Québec de décider pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Murielle Fleury,

APPUYÉE par Madame la conseillère Pauline Duchesne,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

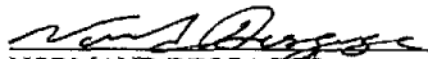
Que le conseil municipal demande instamment de refuser toute demande d'audiences publiques et /ou de médiation qui vous a été présentée et d'autoriser le début des travaux dans les meilleurs délais.

Adoptée

SIGNÉ : CLAUDE RENAUD,
MAIRE

NORMAND DESGAGNÉ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.


NORMAND DESGAGNÉ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



Municipalité de Saint-Bruno
541, Ave. Saint-Alphonse, C.P. 39
Saint-Bruno, Lac Saint-Jean, GOW 2LO

Saint-Bruno, le 24 janvier 2005

Ville Saguenay
Mme Marina Larouche, conseillère
201, rue Racine Est. C.P. 129
Chicoutimi, Qc
G7H 5B8

OBJET: Appui à Ville Saguenay

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Veuillez trouver ci-inclus copie de notre résolution no: 14.01.05 date du: 17 janvier 2005 | <input type="checkbox"/> Accusons réception de votre communication en date de: |
| <input type="checkbox"/> Les documents ci-joints sont pour votre information: | <input type="checkbox"/> Elle a été soumise à: |
| <input type="checkbox"/> Veuillez trouver ci-inclus les documents suivants à savoir: | <input type="checkbox"/> Elle sera soumise à la prochaine réunion du conseil qui sera tenue le: |

Madeleine Coulombe
Madeleine Coulombe, secrétaire

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac Saint-Jean Est, tenue le lundi, 17 janvier 2005 à 20:00 heures, en la salle des délibérations régulières du Conseil située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

SON HONNEUR LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
LES CONSEILLERS (ERES) : M. FERNAND BOUCHARD
MME HÉLÈNE CLAVEAU
M. PIERRE ST-LAURENT
M. DOMINIQUE CÔTÉ
MME CLAUDINE LAROUCHE

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à l'assemblée M. GILLES BOUDREAU, Secrétaire-trésorier, et GUY OUELLET Secrétaire-trésorier-adjoint.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14.01.05: DEMANDE D'APPUI DE VILLE SAGUENAY POUR LE PROJET D'AUTOROUTE DANS LE PARC DES LAURENTIDES DEMANDE DE SOUTIEN DE LA FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU D'ALMA

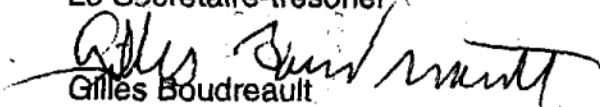
- CONSIDÉRANT QUE** vous avez reçu une demande d'audiences publiques concernant le projet de route à quatre voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides (Route 175) entre les kilomètres 84 et 227 de la part du Conseil régional en environnement de la Capitale nationale;
- CONSIDÉRANT QUE** ce projet fait un large consensus au Saguenay-Lac-Saint-Jean; à preuve, une pétition de 100 000 noms a déjà été déposée à l'Assemblée Nationale;
- CONSIDÉRANT QUE** le débat sur le sujet est fait depuis 20 ans et que ce projet est pleinement justifié;
- CONSIDÉRANT QUE** l'acceptabilité sociale est un élément important du développement durable;
- CONSIDÉRANT QUE** le tracé proposé ne soulève aucune objection majeure et qu'il se réalise à 80% sur l'emprise actuelle de la Route 175;
- CONSIDÉRANT QUE** cette route est essentielle pour le développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- CONSIDÉRANT QUE** quatre premiers ministres fédéraux et provinciaux, dont Monsieur Charest, se sont solennellement engagés par signature à réaliser cette route avant 2009;
- CONSIDÉRANT** les ententes financières conclues entre les deux palier de gouvernements;
- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil régional de l'environnement de notre région n'a formulé aucune crainte et aucune demande d'audiences;

- CONSIDÉRANT QUE** la région est aux prises avec de sérieuses difficultés économiques;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a un nombre élevé à chaque année d'accidents graves et mortels sur cette route;
- CONSIDÉRANT QUE** la route actuelle est de nature à décourager les visiteurs et les investisseurs;
- CONSIDÉRANT QUE** votre gouvernement s'est engagé à commencer les travaux en 2005 pour les terminer en 2009;
- CONSIDÉRANT QUE** tout retard dans ce projet compromettrait l'échéancier et qu'il faut composer avec des éléments naturels et certaines lois fédérales;
- CONSIDÉRANT QUE** ce n'est pas à la région de Québec de décider pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean;

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par Mme Hélène Claveau et résolu unanimement de demander au Ministre de l'Environnement du Québec, M. Thomas J. Mulcair, de refuser toute demande d'audiences publiques et/ou de médiation qui vous a été présentée et d'autoriser le début des travaux dans les meilleurs délais.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE, donnée à Saint-Bruno ce 24^{ième} jour de janvier 2005

Le Secrétaire-trésorier


Gilles Boudreault



Saint-Gédéon, le 19 janvier 2005

Madame Marina Larouche, Conseillère municipale
et Présidente d'Accès Bleuets
201, rue Racine est, C.P. 129
Chicoutimi (Québec) G7H 5B8

**OBJET : PROJET DE ROUTE À QUATRE VOIES DIVISÉES
DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES**

Madame,
Monsieur,

Veuillez trouver ci-inclus copie
de notre résolution no: _____
14-01-05 en date du
10 janvier 2005

Accusons réception de votre
communication en date du:

Les documents ci-joints sont
pour votre information.

Elle a été soumise à:

Veuillez trouver ci-inclus les
documents suivants à savoir:

Elle sera soumise à la
prochaine réunion du
conseil qui sera tenue le:

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Par: *Dany Dallaire*, sec.
Pour: Dany Dallaire, directeur général

*La destination vacances
au Lac Saint-Jean!*

RÉSOLUTION NO 14-01-05

PROJET DE ROUTE À QUATRE VOIES DIVISÉES
DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES

RÉSOLUTION EXTRAITE du procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon, tenue le lundi 10 janvier 2005 à la salle du conseil à 20 h et à laquelle étaient présents Madame la conseillère Marjolaine Girard, Messieurs les conseillers Nicolas Côté, Christian Gaudreault, Jean-Paul Boucher, Magella Lavoie siégeant sous la présidence du maire M. Michel Simard.

CONSIDÉRANT QUE vous avez reçu une demande d'audiences publiques concernant le projet de route à quatre voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides (Route 175) entre les kilomètres 84 et 227 de la part du Conseil régional en environnement de la Capitale nationale ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait un large consensus au Saguenay-Lac-Saint-Jean; à preuve, une pétition de 100,000 noms a été déposée à l'Assemblée Nationale ;

CONSIDÉRANT QUE le débat sur le sujet est fait depuis 20 ans et que ce projet est pleinement justifié ;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale est un élément important du développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé ne soulève aucune objection majeure et qu'il se réalise à 80 % sur l'emprise actuelle de la Route 175 ;

CONSIDÉRANT que cette route est essentielle pour le développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT que quatre premiers ministres fédéraux et provinciaux, dont Monsieur Charest, se sont solennellement engagés par signature à réaliser cette route avant 2009 ;

CONSIDÉRANT les ententes financières conclues entre les deux paliers de gouvernements ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de notre région n'a formulé aucune crainte et aucune demande d'audiences ;

CONSIDÉRANT QUE la région est aux prises avec de sérieuses difficultés économiques ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un nombre élevé à chaque année d'accidents graves et mortels sur cette route ;

CONSIDÉRANT QUE la route actuelle est de nature à décourager les visiteurs et les investisseurs ;

CONSIDÉRANT QUE votre gouvernement s'est engagé à commencer les travaux en 2005 pour les terminer en 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE tout retard dans ce projet compromettrait l'échéancier et qu'il faut composer avec des éléments naturels et certaines lois fédérales ;

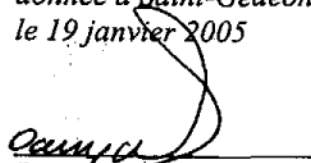
CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas à la région de Québec de décider pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

Il est proposé par M. Jean-Paul Boucher, appuyé par M. Magella Lavoie et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement du Québec de refuser toute demande d'audiences publiques et/ou de médiation qui a été présentée et d'autoriser le début des travaux dans les meilleurs délais.

*Signé: Michel Simard
Maire*

*Signé: Dany Dallaire
Directeur général*

*Copie conforme
donnée à Saint-Gédéon
le 19 janvier 2005*


*Dany Dallaire
Directeur général*



MUNICIPALITÉ DE
Rivière-Éternité

Rivière-Éternité, le 18 janvier 2005

Monsieur Thomas J. Muclair, Ministre
Ministère de l'Environnement
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Projet d'autoroute dans le Parc des Laurentides

Monsieur,

Ci-joint une résolution adoptée par le conseil de la Municipalité de Rivière-Éternité lors d'une séance tenue le 17 janvier 2005 relativement à l'objet cité en titre.

Par cette résolution, le conseil municipal vous demande de refuser toute demande d'audiences publiques et/ou de médiation qui vous sont présentées et d'autoriser le début des travaux dans les meilleurs délais.

Nous vous rappelons que ce n'est pas à la région de Québec de décider pour la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Nous osons croire que vous donnerez toute l'attention voulue à la présente.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

DENIS HOUDE, g.m.a.
Directeur général

/dh

P.J. : (1) résolution 010-01-2005

c.c. : Mme Marina Larouche, Ville de Saguenay

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Rivière-Éternité**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-ÉTERNITÉ TENUE LE LUNDI 17 JANVIER 2005 À 19 h 30 À
LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE DE RIVIÈRE-ÉTERNITÉ (418
route Principale à Rivière-Éternité) - QUORUM PRÉSENT -

Résolution n° 010-01-2005

**CONCERNANT LE PROJET D'AUTOROUTE
DANS LE PARC DES LAURENTIDES**

Monsieur Thomas J. Muclair,
Ministre de l'Environnement;

Considérant que vous avez reçu une demande d'audiences publiques concernant le projet d'autoroute à quatre voies divisées dans la Réserve faunique de Laurentides (Route 175) entre les kilomètres 84 et 227 de la part du Conseil régional en environnement de la Capitale nationale;

Considérant que ce projet fait un large consensus au Saguenay – Lac-Saint-Jean; à preuve, une pétition de 100,000 noms a déjà été déposée à l'Assemblée nationale;

Considérant que le débat sur le sujet est fait depuis 20 ans et que ce projet est pleinement justifié;

Considérant que l'acceptabilité sociale est un élément important du développement durable;

Considérant que le tracé proposé ne soulève aucune objection majeure et qu'il se réalise à 80 % sur l'emprise actuelle de la Route 175;

Considérant que cette route est essentielle pour le développement du Saguenay – Lac-Saint-Jean;

Considérant que quatre premiers ministres fédéraux et provinciaux, dont monsieur Charest, se sont solennellement engagés par signature à réaliser cette route avant 2009;

Considérant les ententes financières conclues entre les deux paliers de gouvernements;

Considérant que le Conseil régional de l'environnement de notre région n'a formulé aucune crainte et aucune demande d'audiences;

Considérant que la région est aux prises avec de sérieuses difficultés économiques;

Considérant qu'il y a un nombre élevé à chaque année d'accidents graves et mortels sur cette route;

Considérant que la route actuelle est de nature à décourager les visiteurs et les investisseurs;

Considérant que votre gouvernement s'est engagé à commencer les travaux en 2005 pour les terminer en 2009;

Considérant que tout retard dans ce projet compromettrait l'échéancier et qu'il faut composer avec des éléments naturels et certaines lois fédérales;

Considérant que ce n'est pas à la région de Québec de décider pour le Saguenay – Lac-Saint-Jean;

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller Magella Pelletier;

Appuyé par le conseiller Donald Paré;

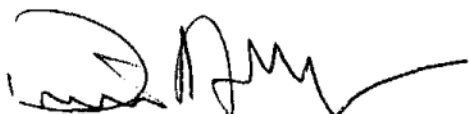
Et résolu :

Que la Municipalité de Rivière-Éternité demande instamment au ministre de l'Environnement du Québec, Monsieur Thomas J. Muclair, de refuser toute demande d'audiences publiques et/ou de médiation qui lui ont été présentée et d'autoriser le début des travaux dans les meilleurs délais.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ :-

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME :-

Rivière-Éternité, le 18 janvier 2005



Denis Houde, g.m.a.
Directeur général



140, rue St-Joseph Sud
Alma (Québec) G8B 3R1
Tél.: (418) 669-5000

Alma, le 18 janvier 2005.

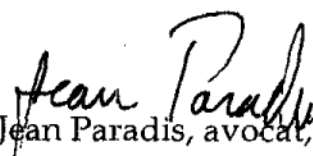
Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre de l'Environnement
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET: Route du Parc des Laurentides (Route 175).

Monsieur le Ministre,


Les membres du Conseil municipal de Ville d'Alma me prient de vous transmettre copie conforme de la résolution 028-02-2005, adoptée par le Conseil municipal de Ville d'Alma lors de la séance régulière tenue lundi le 17 janvier 2005, afin de vous demander instamment de refuser toute demande d'audiences publiques ou de médiation et d'autoriser le début des travaux dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Jean Paradis, avocat,
greffier.

JP/adt

p.j.

c.c.  conseillère mun. & prés. d'Accès Bleuets,
Ville de Saguenay



140, rue Saint-Joseph Sud
Alma (Québec) G8B 3R1
(418) 669-5000

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE D'ALMA, TENUE LUNDI LE 17
JANVIER 2005, À 19H00.**

SONT PRÉSENTS:

Monsieur le Maire Gérald Scullion;
Madame la conseillère Sylvie Beaumont;
Messieurs les conseillers: Lucien Boily,
Michel Néron, Claude Garneau, Frédéric
Tremblay, Jean-Rock Pedneault, Jean-Luc
Maltais et Marc Asselin.

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE
MAIRE GÉRALD SCULLION.**

RÉSOLUTION: 028-02-2005

**Ville de Saguenay - résolution d'ap-
pui - Route du Parc des Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de l'Environnement a reçu une demande d'audiences publiques concernant le projet de route à quatre voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides (Route 175) entre les kilomètres 84 et 227 de la part du Conseil régional en environnement de la Capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE cette demande remet en cause ce projet uniquement pour des motifs économiques et non environnementaux;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait un large consensus au Saguenay-Lac-St-Jean; à preuve, une pétition de 100 000 noms a déjà été déposée à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE le débat sur le sujet est fait depuis 20 ans et que ce projet est pleinement justifié;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale est un élément important du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé ne soulève aucune objection majeure et qu'il se réalise à 80 % sur l'emprise actuelle de la Route 175;

CONSIDÉRANT QUE cette route est essentielle pour le développement du Saguenay-Lac-St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE quatre premiers ministres fédéraux et provinciaux, dont Monsieur Charest, se sont solennellement engagés par signature à réaliser cette route avant 2009;

VILLE D'ALMA

-2-

CONSIDÉRANT les ententes financières conclues entre les deux paliers de gouvernements;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de notre région n'a formulé aucune crainte et aucune demande d'audiences;

CONSIDÉRANT QUE la région est aux prises avec de sérieuses difficultés économiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a un nombre élevé à chaque année d'accidents graves et mortels sur cette route;

CONSIDÉRANT QUE la route actuelle est de nature à décourager les visiteurs et les investisseurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à commencer les travaux en 2005 pour les terminer en 2009;

CONSIDÉRANT QUE tout retard dans ce projet compromettrait l'échéancier et qu'il faut composer avec des éléments naturels et certaines lois fédérales;


CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas à la région de Québec de décider pour le Saguenay-Lac-St-Jean;


il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Rock Pedneault,
appuyé par monsieur le conseiller Marc Asselin,
ET RÉSOLU:

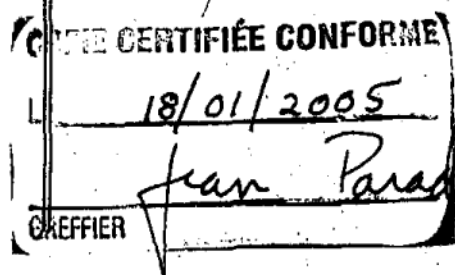
" de demander instamment au Ministre de l'Environnement de refuser toute demande d'audiences publiques ou de médiation qui lui a été présentée et d'autoriser le début des travaux dans les meilleurs délais."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alma, le 18 janvier 2005.


Gérald Scullion, maire


Jean Paradis, greffier





MRC
du DOMAINE-du-ROY

CHAMBORD



LAG-BOUCHETTE



LA DORÉ



ROBERVAL



SAINT-ANDRÉ



SAINT-FÉLICIEN



SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES



SAINTE-HEDWIDGE



SAINT-PRIME



Roberval, le 17 janvier 2005

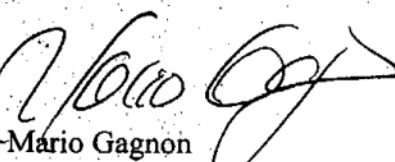
Madame Marina Larouche
Ville de Saguenay
201, rue Racine Est, C.P. 129
Chicoutimi (Québec) G7H 5B8

Objet : Appui à Ville de Saguenay – Autoroute 175

Madame,

Vous trouverez en annexe copie de la résolution n° 2005-012 adoptée par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy, relativement à votre demande d'appui pour la réalisation de la route à quatre voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Mario Gagnon
Directeur général adjoint

p.j.: Résolution n° 2005-012

901, boul. Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8

Téléphone: (418) 275-5044
Télécopieur: (418) 275-4049

administration@mrcdomaineduroy.ca
amenagement@mrcdomaineduroy.ca

H:\DOCUMENTS\Transport\Trsm appui saguenay autoroute 175.doc

Canada
Province du Québec
MRC du Domaine-du-Roy

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la Mairie de Roberval le mercredi 12 janvier 2005.

Étaient présents à cette réunion :

M. Jocelyn Bouchard	Représentant de Roberval
M. Bertrand Boutin	Représentant de Saint-Félicien
M. Victor Desgagné	Maire de Saint-François-de-Sales
M. Marcellin Dumais	Maire de Lac-Bouchette
M. Bruno Laroche	Maire de Chambord
Mme Julie Leclerc	Représentante de Saint-Félicien
M. Denis Lebel	Maire de Roberval
M. Gabriel Martel	Maire de Saint-André
M. Louis Routhier	Représentant de Saint-Prime
M. Christian Talbot	Représentant de Saint-Félicien
M. Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le préfet Bernard Généreux, maire de Saint-Prime.

RÉSOLUTION N° 2005-012

Sujet : Demande d'appui ville de Saguenay – Projet d'autoroute

Attendu le projet de route à quatre voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides entre les kilomètres 84 et 227;

Attendu que le ministre de l'Environnement du Québec a reçu une demande d'audiences publiques du Conseil régional en environnement de la Capitale nationale concernant ce projet;

Attendu que ce projet fait un large consensus au Saguenay—Lac-Saint-Jean, à preuve, une pétition de 100 000 noms a déjà été déposée à l'Assemblée nationale;

Attendu que le débat sur le sujet est fait depuis 20 ans et que ce projet est pleinement justifié;

Attendu que l'acceptabilité sociale est un élément important du développement durable;

Attendu que le tracé proposé ne soulève aucune objection majeure et qu'il se réalise à 80 % sur l'emprise actuelle de la Route 175;

Attendu que cette route est essentielle pour le développement du Saguenay—Lac-Saint-Jean;

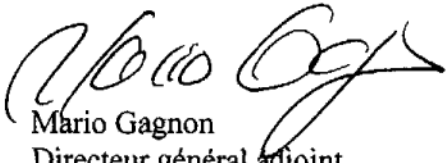
Attendu que quatre premiers ministres fédéraux et provinciaux, dont Monsieur Charest, se sont solennellement engagés par signature à réaliser cette route avant 2009;

Attendu les ententes financières conclues entre les deux paliers de gouvernement;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Lebel, appuyé par Monsieur le conseiller Christian Talbot et résolu à l'unanimité des conseillers de signifier à Monsieur Thomas Mulcair, ministre de l'Environnement du Québec, que la MRC du Domaine-du-Roy appuie entièrement Ville de Saguenay dans ses démarches visant à accélérer le processus de réalisation du projet de route à quatre voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides et que le recours au BAPE soit expressément limité à la portion sud si les motifs de demande le justifient.

Donné à Roberval ce dix-septième jour de janvier de l'an deux mille cinq.

Copie certifiée conforme



Mario Gagnon
Directeur général adjoint

1903
2003



**Municipalité
d'Hébertville-Station**

6, rue Tremblay, Hébertville-Station (Québec) G0W 1T0

Hébertville-Station QC
le 17 janvier 2005


Ville de Saguenay
Mouvement de solidarité régionale
201, rue Racine Est, CP 129
Chicoutimi QC
G7H 5B8

Madame, / Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, une copie de la résolution numéro 4198.01.05 exprimant la décision du Conseil municipal d'Hébertville-Station relativement au projet d'autoroute dans le parc des Laurentides.

En espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, madame, monsieur, nos salutations.

SM/cd


Serge Martel
Directeur général

p.j. résolution



CONSIDÉRANT les ententes financières conclues entre les deux paliers de gouvernements ;

CONSIDÉRANT que le Conseil régional de l'environnement de notre région n'a formulé aucune crainte et aucune demande d'audience ;

CONSIDÉRANT que la région est aux prises avec de sérieuses difficultés économiques ;

CONSIDÉRANT qu'il y a un nombre élevé à chaque année d'accidents graves et mortels sur cette route ;

CONSIDÉRANT que la route actuelle est de nature à décourager les visiteurs et les investisseurs ;

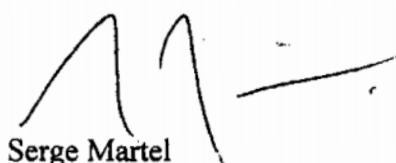
CONSIDÉRANT que votre gouvernement s'est engagé à commencer les travaux en 2005 pour les terminer en 2009 ;

CONSIDÉRANT que tout retard dans ce projet compromettrait l'échéancier et qu'il faut composer avec des éléments naturels et certaines lois fédérales ;

CONSIDÉRANT que ce n'est pas à la région de Québec de décider pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Racine, appuyé par monsieur le conseiller Guy Richard et résolu unanimement que la municipalité d'Hébertville-Station refuse toute demande d'audiences publiques et/ou de médiation qui a été présentée et d'autoriser le début des travaux dans les meilleurs délais. Accepté.

Vraie copie certifiée conforme
à Hébertville-Station
ce 17^{ième} jour de janvier 2005


Serge Martel
Directeur général

Alma, le 13 janvier 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair, ministre
Ministère de l'Environnement du Québec
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Projet autoroute – Réserve faunique des Laurentides

Monsieur le Ministre,

Vous trouverez ci-joint copie de la résolution numéro 4690-01-2005, adoptée par les membres du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, concernant les audiences publiques en regard du projet d'autoroute dans la réserve faunique des Laurentides.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sabin Lafouche, directeur général
et secrétaire-trésorier

p.j. (1)

c.c. MRC du Domaine-du-Roy
MRC de Maria-Chapdelaine
Ville de Saguenay



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE LAC-SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LAC-SAINT-JEAN-EST

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE MARDI
LE 11 JANVIER 2005, À 19H30, À LA SALLE DU CONSEIL DE
L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA, À LAQUELLE IL Y AVAIT
QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
CLAUDE RENAUD, PRÉFET ET MAIRE DE L'ASCENSION.

Présences : Mesdames les conseillères, messieurs les conseillers :

Johanne Vézina, mairesse de Desbiens, Louise Lamoureux-Jean, mairesse de
Saint-Ludger-de-Milot, Murielle Fleury, conseillère de L'Ascension, Gérald
Scullion, maire d'Alma, Lawrence Potvin, maire de Métabetchouan-Lac-à-la-
Croix, Jean Larouche, maire de Saint-Henri-de-Taillon, Claude Garneau,
conseiller d'Alma, Michel Simard, maire de Saint-Gédéon, Jean-Rock
Pedneault, conseiller d'Alma, Serge Fournier, maire d'Hébertville-Station,
Martial Fortin, conseiller de Lamarche, Réjean Bouchard, maire de Saint-
Bruno, Lucien Boily, conseiller d'Alma, Michel Néron, conseiller d'Alma,
Léonard Côté, maire d'Hébertville, Daniel Perron, maire de Labrecque,
Georges Bouchard, maire de Sainte-Monique, et Éric Girard, maire de Saint-
Nazaire.

Étaient également présents messieurs Sabin Larouche, directeur général et
secrétaire-trésorier, Alain Coudé, secrétaire-trésorier adjoint et madame
Nathalie Audet, coordonnatrice à l'aménagement.

Résolution numéro 4690-01-2005

**PROJET D'AUTOROUTE DANS LE PARC DES LAURENTIDES -
REFUS DE DEMANDE D'AUDIENCES PUBLIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Environnement, M. Thomas Mulcair,
a reçu une demande d'audiences publiques concernant le projet de route à
quatre voies divisées dans la réserve faunique des Laurentides (route 175) entre
les kilomètres 84 et 227 de la part du Conseil régional en environnement de la
Capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait un large consensus au Saguenay-Lac-
Saint-Jean; à preuve, une pétition de 100 000 noms a déjà été déposée à
l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE le débat sur le sujet est fait depuis 20 ans et que ce
projet est pleinement justifié;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale est un élément important du
développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé ne soulève aucune objection majeure
et qu'il se réalise à 80% sur l'emprise actuelle de la Route 175;

CONSIDÉRANT QUE cette route est essentielle pour le développement du
Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE quatre premiers ministres fédéraux et provinciaux,
dont Monsieur Charest, se sont solennellement engagés par signature à réaliser
cette route avant 2009;

CONSIDÉRANT les ententes financières conclues entre les deux paliers de
gouvernements;

CONSIDÉRANT que le Conseil régional de l'environnement de notre région
n'a formulé aucune crainte et aucune demande d'audiences;

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE LAC-SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LAC-SAINT-JEAN-EST

-2-

CONSIDÉRANT QUE la région est aux prises avec de sérieuses difficultés économiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a un nombre élevé à chaque année d'accidents graves et mortels sur cette route;

CONSIDÉRANT QUE la route actuelle est de nature à décourager les visiteurs et les investisseurs;

CONSIDÉRANT QUE votre gouvernement s'est engagé à commencer les travaux en 2005 pour les terminer en 2009;

CONSIDÉRANT QUE tout retard dans ce projet compromettrait l'échéancier et qu'il faut composer avec des éléments naturels et certaines lois fédérales;

CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas à la région de Québec de décider pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean;

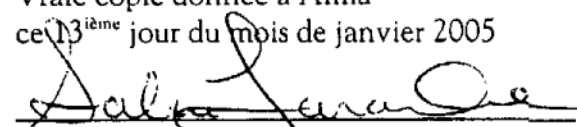
POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur Georges Bouchard, appuyé de monsieur Jean Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est demande au ministre de l'Environnement du Québec M. Thomas Mulcair, de refuser toute demande d'audiences publiques et/ou médiation et d'autoriser le début des travaux dans les meilleurs délais.

Que copie de cette résolution soit transmises aux MRC de la région et à la Ville de Saguenay.

Vraie copie donnée à Alma
ce 13^{ième} jour du mois de janvier 2005


Sabin Larouche, directeur général et secrétaire-trésorier

462, Route 381, C. P. 70
Ferland-et-Boilleau (Québec) G0V 1H0
Téléphone : (418) 676-2282



Télécopieur : (418) 676-2681
Internet : www.royaume.com/~ferland
Courriel : ferland@royaume.com

Le 13 janvier 2005

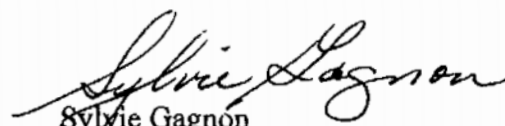
Thomas J. Mulcair
Ministère de l'Environnement
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Appui à Ville de Saguenay concernant l'autoroute 175

Monsieur le Ministre,

Vous trouverez ci-joint copie d'une résolution adoptée par le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2005 concernant le dossier cité en rubrique.

Nous espérons le tout conforme et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.


Sylvie Gagnon
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale

SG/am

P.J. (1)
c.c. Ville de Saguenay

462, Route 381, C. P. 70
Ferland-et-Boilleau (Québec) G0V 1H0
Téléphone : (418) 676-2282



Télécopieur : (418) 676-2681
Internet : www.royaume.com/~ferland
Courriel : ferland@royaume.com

Le 13 janvier 2005

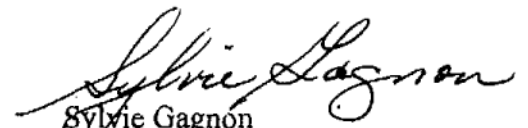
Thomas J. Mulcair
Ministère de l'Environnement
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Appui à Ville de Saguenay concernant l'autoroute 175

Monsieur le Ministre,

Vous trouverez ci-joint copie d'une résolution adoptée par le conseil municipal de Ferland-et-Boilleau lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2005 concernant le dossier cité en rubrique.

Nous espérons le tout conforme et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.


Sylvie Gagnon
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale

SG/am

P.J. (1)
c.c. Ville de Saguenay

**Province de Québec
Municipalité de Ferland-et-Boilleau**

**Extrait des délibérations
d'une séance ordinaire du
Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau
tenue le 10 janvier 2004**

Sont présents messieurs les conseillers Réginald Gagnon, Grégoire Girard, madame la conseillère, Lise Tremblay, formant quorum sous la présidence de madame le maire, Carmen Simard.

**RÉSOLUTION #12-01-2005
Appui à Ville de Saguenay concernant l'autoroute 175**

Considérant que la réalisation de l'autoroute 175 est essentielle pour le développement du Saguenay – Lac-Saint-Jean ;

Considérant que le Conseil régional en environnement de la Capitale nationale a demandé des audiences publiques sur ce projet ;

Pour ces motifs,

**Il est proposé par le conseiller M. Grégoire Girard
et il est résolu unanimement**

Que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau se joigne à Ville de Saguenay pour insister auprès demander au ministre M. Thomas Mulcair de refuser la tenue d'audiences publiques sur le projet d'autoroute à quatre voies divisées dans le Parc des Laurentides ;

Et que copie de cette résolution soit transmise au ministre de



Municipalité de Saint-Prime

599, rue Principale
Saint-Prime QC G8J 1T2

Le 13 janvier 2005

Monsieur Thomas J. Mulcair, ministre
Ministère de l'Environnement du Québec
675, boul. René-Lévesque Est
30^{ème} étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'autoroute dans le parc des Laurentides

Monsieur le ministre,

Nous vous transmettons avec la présente une copie conforme de la résolution No 2005-026 du conseil municipal, en date du 10 janvier 2005, en guise d'appui à Ville de Saguenay afin que vous autorisiez dans les meilleurs délais, les travaux de construction de la route à quatre voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides (Route 175).

Vous remerciant pour l'intérêt porté envers cette demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le directeur général,

Régis Girard, CMA

RG/cg

p.j. (1)

c.c. Madame Marina Larouche, présidente Accès Bleuets

Le 12 janvier 2005

Procès-verbal __ - Copie de résolution X

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME

À une session régulière X, spéciale __, ajournée __, tenue le 10 janvier 2005 à laquelle sont présents son honneur le maire Monsieur Bernard Généreux, et les conseiller(ère)s suivants :

Madame Gemma Lamontagne
Monsieur Philippe Fortin
Monsieur Camil Guy
Monsieur Louis Routhier
Madame Jacynthe Perron

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Régis Girard, directeur général est aussi présent.

RÉSOLUTION NO 2005-026

Appui à Ville de Saguenay

Considérant que vous avez reçu une demande d'audiences publiques concernant le projet de route à quatre voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides (Route 175) entre les kilomètres 84 et 227 de la part du Conseil régional en environnement de la Capitale nationale ;

Considérant que ce projet fait un large consensus au Saguenay-Lac-St-Jean ; à preuve, une pétition de 100,000 noms a déjà été déposée à l'Assemblée Nationale ;

Considérant que le débat sur le sujet est fait depuis 20 ans et que ce projet est pleinement justifié ;

Considérant que l'acceptabilité sociale est un élément important du développement durable ;

Considérant que le tracé proposé ne soulève aucune objection majeure et qu'il se réalise à 80% sur l'emprise actuelle de la Route 175 ;

Considérant que cette route est essentielle pour le développement du Saguenay-Lac-St-jean ;

Considérant que quatre premiers ministres fédéraux et provinciaux, dont Monsieur Charest, se sont solennellement engagés par signature à réaliser cette route avant 2009 ;

Considérant les ententes financières conclues entre les deux paliers de gouvernements ;

Considérant que le Conseil régional de l'environnement de notre région n'a formulé aucune crainte et aucune demande d'audiences ;

Considérant que la région est aux prises avec de sérieuses difficultés économiques ;

Considérant qu'il y a un nombre élevé à chaque année d'accidents graves et mortels sur cette route ;

Considérant que la route actuelle est de nature à décourager les visiteurs et les investisseurs ;

Considérant que votre gouvernement s'est engagé à commencer les travaux en 2005 pour les terminer en 2009 ;

Considérant que tout retard dans ce projet compromettrait l'échéancier et qu'il faut composer avec des éléments naturels et certaines lois fédérales ;

Considérant que ce n'est pas à la région de Québec de décider pour le Saguenay-Lac-St-jean ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Philippe Fortin, appuyé par Madame la conseillère Jacynthe Perron et résolu que ce conseil demande instamment au ministre de l'Environnement du Québec, Monsieur Thomas Mulcair, de refuser toute demande d'audiences et/ou de médiation qui a été présentée et d'autoriser le début des travaux dans les meilleurs délais.

CORIE CERTIFIÉE CONFORME


Régis Girard,
Directeur général



MUNICIPALITÉ DE
ST-HONORÉ

Le 13 janvier 2005

Ville de Saguenay
201, rue Racine Est, C.P. 129
Chicoutimi (Québec) G7H 5B8

A l'attention de madame Marina Larouche, présidente d'Accès Bleuets

Objet : Autoroute dans la réserve faunique des Laurentides

Madame,

Vous trouverez, ci-joint, copie de notre lettre expédiée à monsieur Thomas Mulcair, ministre de l'environnement, dans le dossier d'une route à quatre voies divisées dans la réserve faunique des Laurentides.

Espérant le tout conforme. Veuillez accepter, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ

Francine Gagnon
Adjointe administrative

/fgt



Le 13 janvier 2005

Ministre de l'Environnement
Monsieur Thomas Mulcair
675, boul. René-Lévesque est
30^{ième} étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Autoroute dans la Réserve faunique des Laurentides


Monsieur,

Je vous transmets, par la présente, copie conforme de la résolution n°009-2005 adoptée lors de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Honoré, tenue le 3 janvier 2005.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ

SL/fgt


Stéphane Leclerc, c.m.a.
Secrétaire-trésorier et directeur général

EXTRAIT du procès-verbal d'une séance régulière
du conseil municipal tenue le 3 janvier 2005.

RÉSOLUTION
009-2005

CONSIDÉRANT QUE vous avez reçu une demande d'audiences publiques concernant le projet de route à quatre voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides (route 175) entre les kilomètres 84 et 227 de la part du Conseil régional en environnement de la Capitale nationale ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait un large consensus au Saguenay-Lac-Saint-Jean ; à preuve, une pétition de 100,000 noms a déjà été déposée à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE le débat sur le sujet est fait depuis 20 ans et que ce projet est pleinement justifié ;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale est un élément important du développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé ne soulève aucune objection majeure et qu'il se réalise à 80% sur l'emprise actuelle de la Route 175 ;

CONSIDÉRANT QUE cette route est essentielle pour le développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE quatre premiers ministres fédéraux et provinciaux, dont Monsieur Charest, se sont solennellement engagés par signature à réaliser cette route avant 2009 ;

.../2

CONSIDÉRANT les ententes financières conclues entre les deux paliers de gouvernements ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de notre région n'a formulé aucune crainte et aucune demande d'audiences ;

CONSIDÉRANT QUE la région est aux prises avec de sérieuses difficultés économiques ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un nombre élevé à chaque année d'accidents graves et mortels sur cette route ;

CONSIDÉRANT QUE la route actuelle est de nature à décourager les visiteurs et les investisseurs ;

CONSIDÉRANT QUE votre gouvernement s'est engagé à commencer les travaux en 2005 pour les terminer en 2009 ;

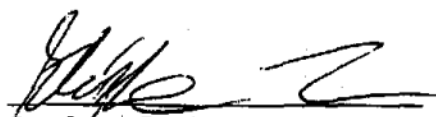
CONSIDÉRANT QUE tout retard dans ce projet compromettrait l'échéancier et qu'il faut composer avec des éléments naturels et certaines lois fédérales ;

CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas à la région de Québec de décider pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers que demande soit adressée au ministre de l'Environnement, Monsieur Thomas Mulcair, de refuser toute demande d'audiences publiques et/ou de médiation qui vous a été présentée et d'autoriser le début des travaux dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ

COPIE CONFORME



Stéphane Leclerc, c.m.a.
Secrétaire-trésorier et directeur général

Donné à Saint-Honoré
Ce 13^{ième} jour de janvier 2004



MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

TRANSMISSION DE DOCUMENT(S)

DESTINATAIRE	M. THOMAS J. MULCAIR	EXPÉDITEUR:	Lolita Boudreault
ADRESSE	Ministère de L'Environnement		
VILLE	675, Boul. René-Lévesque Est, 30 ^e étage	DATE:	13 JANVIER, 2005
	QUÉBEC (QUÉBEC) G1R 5V7		
RE:	-		

URGENT POUR AVIS COMMENTAIRES RÉPONSE SOUHAITÉE CONFIDENTIEL

NOTES/COMMENTAIRES:

Monsieur le ministre,

Ci-joint copie de la résolution no 015-2005, adoptée par le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean en date du 10 janvier dernier.

La dite résolution a pour objet d'appuyer fortement Ville de Saguenay dans ses démarches auprès de votre Ministère concernant toute demande d'audiences publiques et/ou médiation dans le dossier de la route 175.

Veuillez accepter mes salutations distinguées.

Lolita Boudreault, d.g.
Municipalité de L'Anse-Saint-Jean

c.c. Mme Marina Larouche, présidente d'Accès Bleuets

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

Extrait de procès-verbal

de la séance régulière des membres du conseil de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean tenue le 10 janvier 2005 et à laquelle étaient présents Madame Rita B. Gaudreault, mairesse, et les conseillers suivants :

Monsieur Ronald Blodeau
Monsieur Ghislain Bouchard
Madame Johanne Houde
Monsieur André Boudreault
Madame Doris Tremblay
Monsieur Jacquelin Gagné

Ainsi que Mme Lolita Boudreault, secrétaire-trésorière/dir.gén.

015-2004
PROJET D'AUTOROUTE DANS LE PARC DES LAURENTIDES
APPUI À VILLE DE SAGUENAY

CONSIDÉRANT QUE vous avez reçu unedemande d'audiences publiques concernant le projet de route à quatre voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides (Route 175) entre les kilomètres 84 et 227 de la parat du Conseil régional en environnement de la Capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait un large consensus au Sguenay-Lac-Saint-Jean; à preuve, une pétition de 100,000 noms a déjà été déposée à l'Assemblée Nationale;

CONSIDÉRANT QUE le débat sur le sujet est fait depuis 20 ans et que ce projet est pleinement justifié;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale est un élément imiportant du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé ne soulève aucune objection majeure et qu'il se réalise à 80% sur l'emprise actuelle de la Route 175;

CONSIDÉRANT QUE cette route est essentielle pour le développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE quatre premiers ministre fédéraux et provinciaux, dont Monsieur Charest, se sont solennellement engagés par signature à réaliser cette route avant2009;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de notre région n'a formulé aucune crainte et aucune demande d'audiences;

CONSIDÉRANT QUE la région est aux prises avec de sérieuses difficultés économiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a un nombre élevé à chaque année d'accidents graves et mortels sur cette route;

CONSIDÉRANT QUE la route actuelle est de nature à décourager les visiteurs et les investisseurs;

CONSIDÉRANT QUE votre gouvernement s'est engagé à commencer les travaux en 2005 pour les terminer en 2009;

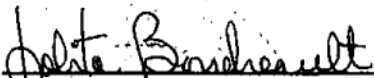
CONSIDÉRANT QUE tout retard dans ce projet compromettrait l'échéancier et qu'il faut composer avec des éléments naturels et certaines lois fédérales;

CONSIDÉRANT QUE CÉ N'EST PAS À LA RÉGION DE Québec de décider pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Doris Tremblay, appuyé par M. Jacquelin Gagné et résolu **UNANIMEMENT** d'appuyer la Ville de Saguenay dans ses démarches auprès du Ministère de L'Environnement et demandons instamment de refuser toute demande d'audiences publiques et/ou de médiation qui vous a été présentée et d'autoriser le début des travaux dans les meilleurs délais.

Copie certifiée conforme.

Donné à L'Anse-Saint-Jean
ce 12 janvier 2005


Mme Lolita Boudreault, secr.-trés./ d.g.

Le 14 janvier 2005

Monsieur le ministre Thomas J. Mulcair
Ministère de l'Environnement du Québec
675 boulevard René-Lévesque est, 30^{ème} étage
Québec, Qc
G1R 5V7

**OBJET : AUTOROUTE À QUATRE VOIES DIVISÉES
 RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIQUES (ROUTE 175)**

Monsieur le ministre,

Étant donné l'importance pour le développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean de réaliser l'autoroute à quatre voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides (route 175) selon l'échéancier initial prévu, nous vous demandons de refuser toute demande d'audiences publiques et/ou de médiation et d'autoriser le début des travaux dans les meilleurs délais.

Vous trouverez ci-joint copie de la résolution résumant les motifs de cette requête.

Veuillez accepter, Monsieur le ministre, mes salutations distinguées.

Sylvie Desmeules
directrice générale et
secrétaire-trésorière

SD

c.c. Madame Marina Larouche, présidente d'Accès Bleuets

p.j. résolution



**Municipalité de
Petit-Saguenay**

35, rue Du quai, C.P. 40
Petit-Saguenay (Québec)
G0V 1N0

Téléphone: (418) 272-2323
Télécopieur: (418) 272-2346

Petit-Saguenay, le 10 Janvier 2005

Madame Marina Larouche, conseillère
Ville de Saguenay
201, rue Racine Est, C.P. 129
Chicoutimi (Québec)
G7H 5B8

OBJET: APPUI PROJET D'AUTOROUTE DANS LE PARC DES LAURENTIDES

Madame,

Nous vous transmettons, accompagnant la présente, copie de la résolution portant le numéro **2005:01:14** relative à l'objet cité en titre, telle qu'adoptée par le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay lors de la session régulière tenue le 3^{ième} jour de janvier 2005.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information supplémentaire à ce sujet.

Veillez accepter, madame l'expression de nos salutations les plus distinguées.


Alexis Lavoie, g.m.a.

Secrétaire-trésorier et directeur général

Al/al



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY**

Copie de résolution du livre des délibérations de la municipalité de Petit-Saguenay, tenant lieu à une session ajournée le 3^{ième} jour du mois de janvier 2005 à 19 h 30, à l'Édifice municipal, 35 rue du Quai, Petit-Saguenay.

**2005:01:14 APPUI PROJET D'AUTOROUTE DANS LE PARC DES
LAURENTIDES**

- CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Environnement a reçu une demande d'audiences publiques concernant le projet de route à quatre voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides (Route 175) entre les kilomètres 84 et 227 de la part du Conseil régional en environnement de la Capitale nationale;
- CONSIDÉRANT** que ce projet fait un large consensus au Saguenay-Lac-Saint-Jean; à preuve, une pétition de 100,000 noms a déjà été déposée à l'Assemblée Nationale;
- CONSIDÉRANT** que le débat sur le sujet est fait depuis 20 ans et que ce projet est pleinement justifié;
- CONSIDÉRANT** que l'acceptabilité sociale est un élément important du développement durable;
- CONSIDÉRANT** que le tracé proposé ne soulève aucune objection majeure et qu'il se réalise à 80% sur l'emprise actuelle de la Route 175;
- CONSIDÉRANT** que cette route est essentielle pour le développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- CONSIDÉRANT** que quatre premiers ministres fédéraux et provinciaux, dont Monsieur Charest, se sont solennellement engagés par signature à réaliser cette route avant 2009;
- CONSIDÉRANT** les ententes financières conclues entre les deux paliers de gouvernements;
- CONSIDÉRANT** que le Conseil régional de l'environnement de notre région n'a formulé aucune crainte et aucune demande d'audiences;
- CONSIDÉRANT** que la région est aux prises avec de sérieuses difficultés économiques;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a un nombre élevé à chaque année d'accidents graves et mortels sur cette route;
- CONSIDÉRANT** que la route actuelle est de nature à décourager les visiteurs et les investisseurs;

Suite résolution 2005:01:14

CONSIDÉRANT que votre gouvernement s'est engagé à commencer les travaux en 2005 pour les terminer en 2009;

CONSIDÉRANT que tout retard dans ce projet compromettrait l'échéancier et qu'il faut composer avec des éléments naturels et certaines lois fédérales;

CONSIDÉRANT que ce n'est pas à la région de Québec de décider pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean

EN CONSÉQUENCE,

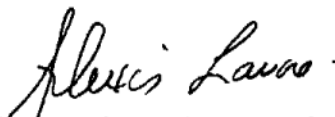
**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jacques-Yvon Houde
APPUYÉ PAR M. Jocelyn (Jacynth) Gagné**

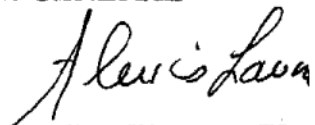
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay demande au ministère de l'Environnement de refuser toute demande d'audiences publiques et/ou de médiation qui vous a été présentée et d'autoriser le début des travaux dans les meilleurs délais.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET
DIRECTEUR GÉNÉRAL**


Alexis Lavoie, (g.m.a.) Sec.-Trés. D.G.
Donnée à Petit-Saguenay, le 10 Janvier 2005


ALEXIS LAVOIE

Expedi →
Veuillez adresser votre appui au mouvement de solidarité régionale
au ministre de l'Environnement, M. Thomas Mulcair :

Adresse électronique : ministre@menv.gouv.qc.ca

Adresse postale: Thomas J. Mulcair
Ministère de l'Environnement
675, boul. René-Lévesque Est, 30^{ème} étage
Québec (Québec) G1R 5V7



Municipalité de Ste-Rose-du-Nord

126, de la Descente-des-Femmes
Ste-Rose-du-Nord G0V 1T0
675-2250

Télécopieur : 418-675-1149
Courrier électronique : admin@ste-rosedunord.qc.ca

Sainte-Rose-du-Nord, le 13 janvier 2005

Monsieur Thomas J. Muclair
Ministre de l'Environnement
675, boul. René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Appui projet autoroute Parc des Laurentides

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint, tel que mentionné en objet une résolution adoptée lors de dernière séance du conseil.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La secrétaire-trésorière et directrice générale

Maryse Girard, GMA

C. C. Mme Marina Larouche, présidente Accès bleuets.

***Province de Québec
M. R. C. du Fjord du Saguenay
Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord***

***Extrait du procès-verbal de la Municipalité de
Sainte-Rose-du-Nord, d'une séance ordinaire du conseil, tenue
le 10 janvier 2005.***

Formant quorum

17-2005 Projet d'autoroute dans le parc des Laurentides

- Considérant que le ministère de l'Environnement a reçu une demande d'audiences publiques concernant le projet de route à quatre voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides (route 175) entre les kilomètres 84 et 2227 de la part du conseil régional en environnement de la Capitale nationale;
- Considérant que ce projet fait un large consensus au Saguenay Lac-Saint-Jean; à preuve, une pétition de 100 000 noms a déjà été déposée à l'Assemblée nationale;
- Considérant que le débat sur le sujet est fait depuis 20 ans et que ce projet est pleinement justifié;
- Considérant que l'acceptabilité sociale est un élément important du développement durable;
- Considérant que le tracé proposé ne soulève aucune objection majeure et qu'il se réalise à 80% sur l'emprise actuelle de la Route 175;
- Considérant que cette route est essentielle pour le développement du Saguenay Lac-Saint-Jean;
- Considérant que quatre premiers ministres fédéraux et provinciaux, dont Monsieur Charest, se sont solennellement engagés par signature à réaliser cette route avant 2009;
- Considérant les ententes financières conclues entre les deux paliers de gouvernements;
- Considérant que le Conseil régional de l'environnement de notre région n'a formulé aucune crainte et aucune demande d'audiences;

- Considérant que la région est aux prises avec de sérieuses difficultés économiques;
- Considérant qu'il y a un nombre élevé à chaque année d'accidents graves et mortels sur cette route;
- Considérant que la route actuelle est de nature à décourager les visiteurs et les investisseurs;
- Considérant que le gouvernement s'est engagé à commencer les travaux en 2005 pour les terminer en 2009;
- Considérant que tout retard dans ce projet compromettrait l'échéancier et qu'il faut composer avec des éléments naturels et certaines lois fédérales;
- Considérant que ce n'est pas à la région de Québec de décider pour le Saguenay Lac Saint-Jean;

En conséquence, M. Rosaire Coudé propose, appuyé de Mme Marie Carmel et résolu à l'unanimité de demander instamment au ministère de l'Environnement, de refuser toute demande d'audiences publiques et/ou de médiation qui a été présentée et d'autoriser le début des travaux dans les meilleurs délais.

Extrait certifié conforme, ce 13^e jour de janvier 2005.

La secrétaire-trésorière et directrice générale,



Maryse Girard, GMA

462, Route 381, C. P. 70
Ferland-et-Boilleau (Québec) G0V 1H0
Téléphone : (418) 676-2282



Télécopieur : (418) 676-2681
Internet : www.royaume.com/~ferland
Courriel : ferland@royaume.com

Le 13 janvier 2005


Madame Marina Larouche, conseillère
Ville de Saguenay
201, rue Racine Est, C.P. 129
Chicoutimi (Québec) G7H 5B8

Objet : Appui à Ville de Saguenay concernant l'autoroute 175

Madame

Vous trouverez ci-joint copie de la correspondance adressée au ministre de l'Environnement, Monsieur Thomas Mulcair, relativement au dossier cité en rubrique.

Nous espérons le tout conforme et nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.


Sylvie Gagnon
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale

SW8 =

Petites chevillettes.
SG/am

Pièces jointes

21 septembre.



Municipalité de Chambord

Extrait des minutes de la séance _____ régulière
du conseil municipal de Chambord tenue à la mairie de Chambord,
10 janvier 2005 _____ sous la présidence de son honneur
le maire _____ Bruno Laroche _____

Sont également présents, les conseillers:

Rock Gagnon
Claude Goulet
Édith Gaudreault
Camille Brassard
Gérard Savard
Nicole Pelletier

RÉSOLUTION 04-2005 PROJET D'AUTOROUTE DANS LE PARC DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Environnement du Québec a reçu une demande d'audiences publiques concernant le projet de route à quatre voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides (Route 175) entre les kilomètres 84 et 227 de la part du Conseil régional en environnement de la Capitale nationale ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait un large consensus au Saguenay-Lac-Saint-Jean ; à preuve, une pétition de 100,000 noms a déjà été déposée à l'Assemblée Nationale ;

CONSIDÉRANT QUE le débat sur le sujet est fait depuis 20 ans et que ce projet est pleinement justifié ;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale est un élément important du développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé ne soulève aucune objection majeure et qu'il se réalise à 80 % sur l'emprise actuelle de la Route 175;

CONSIDÉRANT QUE cette route est essentielle pour le développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE quatre premiers ministres fédéraux et provinciaux, dont Monsieur Charest, se sont solennellement engagés par signature à réaliser cette route avant 2009 ;

CONSIDÉRANT les ententes financières conclues entre les deux paliers de gouvernements ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de notre région n'a formulé aucune crainte et aucune demande d'audiences ;

CONSIDÉRANT QUE la région est aux prises avec de sérieuses difficultés économiques ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un nombre élevé à chaque année d'accidents graves et mortels sur cette route ;

CONSIDÉRANT QUE la route actuelle est de nature à décourager les visiteurs et investisseurs ;

CONSIDÉRANT QUE votre gouvernement s'est engagé à commencer les travaux en 2005 pour les terminer en 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE tout retard dans ce projet compromettrait l'échéancier et qu'il faut composer avec des éléments naturels et certaines lois fédérales ;

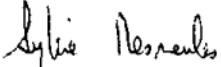
CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas à la région de Québec de décider pour le Saguenay lac saint jean ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par Monsieur Gérard Savard, appuyé par Madame Édith Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- que le préambule qui précède fait partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduit;;
- 2- de demander à Monsieur Thomas J. Mulcair, ministre de l'Environnement, de refuser toute demande d'audiences publiques et/ou de médiation qui lui a été présentée et d'autoriser le début des travaux dans les meilleurs délais de l'autoroute à quatre voies divisées dans la Réserve faunique des Laurentides (Route 175).

Vraie copie certifiée conforme le 11 janvier 2005.


Sylvie Desmeules
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

SD/dt